## **AFFAIRES COURANTES**

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA SÉANCE EN FAVEUR DU CRÉDIT SOCIAL

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'orientation prise cet après-midi par le débat et pour rendre justice aux députés créditistes qui ont donné préavis aujourd'hui qu'ils aimeraient débattre une question en conformité de l'article 58 du Règlement, la Chambre accepterait-elle de prolonger la séance d'aujourd'hui afin de leur laisser la possibilité de délibérer d'une question qu'ils estiment visiblement d'intérêt primordial?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Macdonald: En d'autres termes, monsieur l'Orateur, je suggère que la Chambre consente à l'unanimité à prolonger la séance d'aujourd'hui après l'heure normale d'ajournement afin que ces députés disposent d'un maximum de quatre heures de débat sur leur motion. Ils pourraient ainsi exposer la question dont ils ont donné préavis hier soir.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, en dépit de ce qu'a dit le ministre, je voudrais souligner que la question des jours réservés à l'opposition est une chose décidée. Le gouvernement a cependant, en l'occurrence, déposé une motion.

Des voix: Non.

M. Woolliams: Bien sûr que oui.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a fait une déclaration à la Chambre concernant une importante question. Elle a été suivie d'une motion d'urgence proposée par un député libéral; la question a maintenant été discutée. Le gouvernement a décidé lui-même de la façon de disposer cette motion en proposant l'ajournement du débat. A mon avis, monsieur l'Orateur, aujourd'hui n'a pas été un jour réservé à l'opposition, mais au gouvernement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Peut-être l'honorable représentant voudrait-il invoquer le Règlement, mais nous sommes saisis à l'heure actuelle d'une requête demandant qu'un ordre de la Chambre soit adopté par consentement unanime. Si un tel consentement n'est pas obtenu, la question n'ira pas plus loin. D'autres députés voudraient peut-être donner leur opinion sur le point soulevé par le ministre, mais je ne pense pas qu'on doive débattre la question. Je suis d'avis qu'il faudrait savoir d'ores et déjà s'il y aura ou non consentement unanime.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je savoir si cette requête est présentée conformément à l'article 43 du Règlement?

L'hon. M. Macdonald: Certainement pas. Sur ce même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, il me semble que l'honorable représentant devrait savoir qu'il s'agit d'une demande normale, faite par le leader suppléant à la

Chambre, au sujet d'une question de procédure. Si les députés ne sont pas disposés à faire preuve de courtoisie envers le Ralliement du Crédit social...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il est évident que nous sommes loin de nous entendre sur le consentement unanime, et je me demande si l'on ne pourrait pas procéder à l'appel des motions auquel nous arrivons d'ailleurs.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je comprends très bien le désir de Votre Honneur que nous poursuivions les travaux de la Chambre, mais je ne pense pas que nous puissions nous permettre, ni d'ailleurs qu'il soit convenable ou juste, monsieur l'Orateur, de laisser le ministre faire de fausses déclarations impunément.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, oh!

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, c'est la basse tricherie du gouvernement libéral . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lewis: . . . et non de qui que ce soit de l'opposition . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lewis: C'est la faute du gouvernement, pas de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Pourrions-nous avoir un peu d'ordre? Je me demande si je pourrais essayer de demander s'il y a consentement unanime.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, pour ce qui est de la proposition qu'a faite le ministre qui parlait au nom du président du Conseil privé (M. MacEachen), je voudrais dire que nous sommes désolés de la situation actuelle à la Chambre. Avant que celle-ci se prononce sur cette motion, il y aurait sûrement lieu qu'on cesse de faire de la politique, de part et d'autre, sur le dos des députés de notre parti.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble qu'encore là nous ne faisons pas beaucoup de progrès. Il serait beaucoup plus simple que les honorables députés indiquent clairement s'il y a consentement unanime; sinon, nous procéderons à l'appel des motions.

M. Fortin: C'est exactement ce que j'allais suggérer, monsieur le président. La situation, en bref, est la suivante: Un député du gouvernement a proposé une motion, conformément à l'article 43 du Règlement . . .

M. l'Orateur: L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

Je dois demander s'il y a consentement unanime et, si tel n'est pas le cas, nous passerons à l'appel des motions. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de tenir un débat dans le sens que le propose maintenant l'honorable député de Lotbinière.